



Tâches et acteurs dans le dialogue sur les risques

Introduction

L'un des rôles du dialogue sur les risques naturels est de sensibiliser la population suisse aux dangers naturels et aux risques qui y sont liés mais également aux tâches du secteur public et à la responsabilité de chaque individu pour se protéger. Selon la décision du Conseil fédéral du 18 mai 2005, cette nouvelle «culture du risque» doit être développée par le biais d'un dialogue sur les risques mené à une large échelle avec tous les acteurs et la population suisse.

Ce document s'adresse en premier lieu aux autorités communales et cantonales ainsi qu'aux spécialistes des dangers naturels et chargés d'information, du secteur public ou auprès d'entreprises privées, ayant une mission d'information en lien avec les risques naturels.

Par «Dialogue sur les risques naturels», nous entendons deux axes de compétences:

- **Garantir l'information (échanges et documentation) continue** des organismes **impliqués au niveau politique, opérationnel et de la planification, pour fournir une bonne protection contre les dangers naturels**. Que ce soit dans les efforts constants consentis pour réduire les risques et éviter les dommages (prévention) ou pendant et après un événement (intervention et reconstruction).
- **Informers la population de:**
 - la manière dont chacun pourrait être touché par les dangers naturels,
 - les mesures que chacun peut prendre pour se protéger,
 - les mesures prises par le secteur public en matière de protection de la population.

Les dangers naturels sont une question qui préoccupe de plus en plus le public. Les responsables communaux et cantonaux peuvent avoir l'impression que le «dialogue sur les risques naturels» est une tâche sans fin. Ce qui importe, c'est de profiter des moments où il est possible d'atteindre un niveau élevé d'efficacité grâce à un bon travail d'information. Quels sont ces moments? La pratique montre qu'ils s'articulent autour de **7 points fondamentaux**:

- Cartes des dangers
- Stratégie sur les risques (opportunités et dangers)
- Instruments d'aménagement du territoire et utilisation du sol
- Ouvrages de protection (en général du secteur public)
- Projets de construction (maîtres d'ouvrage privés et secteur public)
- Terrains et infrastructures existants
- Gestion des événements

Les tâches de communication principales dans ces domaines sont énumérées ci-dessous (liste non exhaustive). L'accent est placé sur a) le niveau communal et b) la prévention. Ne sont pas prises en compte les tâches techniques dans le domaine des dangers naturels (voir gestion intégrale des risques).

De nombreux acteurs sont impliqués dans le domaine des dangers naturels; les **responsabilités** sont par ailleurs réglées différemment au niveau cantonal ou communal. Seuls les niveaux compétents (canton, commune, particuliers) sont donc indiqués dans le résumé des tâches sous «Responsable». Une liste détaillée des organismes concernés («Parties à la mise en œuvre») se trouve dans la check-list Interlocuteurs.

Les **ressources** mentionnées ainsi que des références à d'autres ressources et des informations sont disponibles dans la boîte à outils «Dialogue sur les risques naturels» sur www.planat.ch.

Les tâches légales des collectivités publiques se limitent aujourd'hui dans une large mesure aux dangers naturels gravitationnels (crues, avalanches, glissements de terrain, chutes de pierres). Il n'y a pas de mandat légal en cas de dangers naturels météorologiques ou de tremblements de terre. Ce document prend délibérément en compte tous les dangers naturels et ne fait pas de distinction entre les dangers naturels gravitationnels et météorologiques ou les tremblements de terre. Le «dialogue sur les dangers naturels» vise en effet à renforcer la prise de conscience et la responsabilité individuelle face à **tous les dangers naturels**.

Le «dialogue sur les dangers naturels» est mené lors d'entretiens individuels, de réunions et de séances d'information. Site Internet, brochures, présentations, lettres d'information et affiches peuvent servir de supports. Toutes les mesures d'information ne se justifient pas partout. Il est important d'informer en permanence et d'intégrer les bons organismes et les bonnes personnes. Le résumé des tâches ci-dessous et la boîte à outils «Dialogue sur les risques naturels» apportent des précisions à ce sujet.

Merci d'avance de vos réactions! dialogue-risque@planat.ch

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Cartes de dangers naturels					
Elaboration ou remaniement	En cas de sous-traitance: Information sur l'objectif, le but, les intérêts et les tâches de mise en œuvre des cartes de dangers naturels. S'il existe une stratégie des risques, en faire mention.	Dangers naturels gravitationnels: Canton, commune Dangers nat. météorol. et séismes: év. autre	Commune		
	Identifier les acteurs importants: Qui doit être impliqué? Qui doit être informé au cours de la réalisation/remaniement des CDN?	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	- Check-list Interlocuteurs	X
	Planifier l'information sur le projet: Qui a besoin de quelle information quand? Par quel moyen? Important: Communiquer clairement, toujours expliquer la prochaine étape	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	- Conseils conc. le travail d'information - Check-list Information projet - Résumé mesures info.	XX
	Mettre en œuvre l'information sur le projet: informer en permanence de l'avancement des travaux, selon planification et lors d'imprévus	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	- Check-list Information projet aide lecture carte dangers - Présentation dangers naturels	X
	Si la carte des dangers est mise à l'enquête publique: Utiliser la mise à l'enquête publique pour l'information à large échelle	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	- Conseils conc. le travail d'informa-	X

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
	(à quoi sert la carte de dangers naturels? Quels enseignements apporte-t-elle à la commune? Qu'est-ce que cela signifie pour chaque individu? Que faut-il faire?): Combiner information écrite (p.ex. lettre aux propriétaires, communiqué de presse, posters des expositions ouvertes au public, site Internet) et information orale ainsi que les occasions de discussion (célébrations, séances d'information, tournée des médias)		Population Propriétaire foncier	<ul style="list-style-type: none"> – Check-list Information projet – Résumé mesures info. – Aide lecture carte dangers – Présentation PowerPoint 	
Introduction	Informé sur le projet selon le planning	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Check-list Information projet	
Exploitation	Documenter l'information sur le projet pour les nouveaux acteurs ou un prochain remaniement des CDN: Qui a été impliqué, informé? Quelles mesures d'information ont été efficaces? Que faut-il faire autrement la prochaine fois?	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre		
	Assurer la transmission d'information au quotidien: Qui est compétent pour les demandes relatives aux cartes de dangers naturels? Canton: questions techniques Commune: questions spécifiques à un site Idéalement, il y a 1 bureau central de renseignement sur les dangers naturels par commune et par canton. Il coordonne à l'interne les parties chargées de la mise en œuvre et transmet les demandes externes aux organismes compétents.	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre Planificateur Assurance, population, propriétaire foncier		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Stratégie des risques régionale					
Elaboration	<p>Montrer l'importance d'une gestion intégrale des risques et d'une stratégie des risques pour tous les dangers naturels.</p> <p>Informers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des mesures possibles selon la gestion intégrale des risques - des bases indispensables telles qu'évaluation des risques, objectifs de protection, etc. - des mesures d'information prévues 	Canton, commune	Responsable au niveau politique		
Introduction	<p>Présenter la stratégie des risques pour tous les dangers naturels choisie par la commune et le canton; obtenir l'accord pour la suite des démarches</p>	Canton, commune	Responsable au niveau politique		
Mise en œuvre	<p>Coordonner et informer en permanence les organismes concernés.</p> <p>Idéalement, il y a 1 bureau central de renseignement sur les dangers naturels par commune et par canton. Il coordonne à l'interne les parties chargées de la mise en œuvre et transmet les demandes externes aux organismes compétents.</p>	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Instruments d'aménagement du territoire et utilisation du sol (plan directeur, plan d'utilisation du sol, de construction et de zones)					
Elaboration ou remaniement	Identifier les acteurs importants: Qui doit être impliqué? Qui doit être informé au cours de la réalisation/remaniement des CDN?	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	– Check-list Interlocuteurs	X
	Planifier l'information sur le projet: Qui a besoin de quelle information quand? Par quel moyen? Important: Communiquer clairement, toujours expliquer la prochaine étape	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	– Conseils conc. le travail d'information – Check-list Information projet – Résumé mesures info	XX
	Mettre en œuvre l'information sur le projet: informer en permanence de l'avancement des travaux (voir Planifier l'information sur le projet)	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre	– Check-list Information projet	
	Utiliser la mise à l'enquête publique pour l'information à large échelle (à quoi sert la carte des dangers? Quels enseignements apporte-t-elle à la commune? Qu'est-ce que cela signifie pour chaque individu? Que faut-il faire?). Combiner information écrite (p.ex. lettre aux propriétaires, communiqué de presse, posters des expositions ouvertes au public, site Internet) et information orale ainsi que les occasions de discussion (célébrations, séances d'information, tournée des médias)	Canton, commune	Population Parties à la mise en œuvre	– Conseils conc. le travail d'info. – Check-list Information projet – Résumé mesures info. – Aide lecture carte dangers – Présentation PowerPoint	X

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Introduction	Informé sur le projet selon le planning	Canton, commune	Population Parties à la mise en œuvre	– Check-list Information projet	
	Documenter l'information sur le projet pour les nouveaux acteurs ou un prochain remaniement des CDN: Qui a été impliqué, informé? Quelles mesures d'information ont été efficaces? Que faut-il faire autrement la prochaine fois?	Canton, commune	Parties à la mise en œuvre		
Mise en œuvre	Assurer la transmission d'information au quotidien: Qui est compétent pour les demandes relatives aux dangers naturels?	Canton, commune	Population Parties à la mise en œuvre		
	Informé sur les exigences et restrictions concernant les projets de construction futurs (clarifier les questions juridiques, discuter au préalable avec l'assurance); combiner information écrite et occasions de discussion (voir Publication)	Canton, commune	Population, propriétaire foncier, planificateur, assurance		X

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Ouvrages de protection et entretien des cours d'eau					
Réalisation ou adaption	Identifier les acteurs importants: Qui doit être impliqué? Qui doit être informé au cours de la réalisation/remaniement des CDN?	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Population	– Check-list Interlocuteurs	X
	Planifier l'information sur le projet: Qui a besoin de quelle information quand? Par quel moyen? Important: Communiquer clairement, toujours expliquer la prochaine étape	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Check-list Information projet	XX
Introduction	Mettre en œuvre l'information sur le projet: informer en permanence de l'avancement des travaux (voir Planifier l'information sur le projet)	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Check-list Information projet	X
	Utiliser la mise à l'enquête pour l'information à large échelle: combiner information écrite (p.ex. lettre aux riverains, communiqué de presse, site Internet) et information orale ainsi que les occasions de discussion (séance d'information)	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Population Propriétaire foncier	– Check-list Information projet	
	Documenter l'information sur le projet pour de nouveaux acteurs ou de futurs ouvrages de protection: Qui a été impliqué, informé? Quelles mesures d'information ont été efficaces? Que faut-il faire autrement la prochaine fois?	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre		
Exploitation	Informé des résultats et des conséquences de l'ouvrage de protection (surtout mandants cartes dangers naturels, autorités octroyant permis de construire, forces d'intervention, propriétaire foncier, etc.)	Commune, canton	Parties à la mise en œuvre Propriétaire foncier		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; X = recommandé XX = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Projets de construction (nouveaux ouvrages ou rénovations y c. infrastructure)					
Achat	Sensibiliser les acheteurs potentiels aux dangers naturels et aux sources d'information , lorsqu'ils: <ul style="list-style-type: none"> - demandent un extrait du registre foncier - s'informent des possibilités de financement, déposent une demande de financement - s'informent des conditions d'assurance 	Registre foncier Banques Assurance	Acheteurs potentiels	www.planat.ch www.infomaison.ch www.ch.ch www.dangers-naturels.ch	
Planification	Dans le cas d'infrastructures et de bâtiments publics, demander des informations avant les travaux de transformation: <ul style="list-style-type: none"> - Quels bâtiments remplissent actuellement un fonction de protection (p.ex. corridor d'écoulement empruntant la rue) ou ont une fonction spéciale en cas d'événement (p.ex. local de protection du feu)? 	Exploitant Propriétaire foncier	Parties à la mise en œuvre Commune		
	Informations de base pour les planificateurs: <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions d'information ou intégrer lors d'une réunion d'information existante - Créer si possible un bureau central de renseignement pour les spécialistes 	Autorité octroyant les permis de construire Associations professionnelles ou sectorielles	Planificateur		
	Signaler les dangers naturels aux planificateurs et aux maîtres d'ouvrage , lorsqu'ils demandent des conseils concernant leur projet	Autorité octroyant les permis de construire	Planificateur Maîtres d'ouvrage		
Permis de construire	Formuler clairement quelles sont les mesures à prendre, pour quelle raison et ce que cela apporte	Autorité octroyant les permis de construire	Propriétaire foncier et planificateur		X
	Documenter les mesures (p.ex. dans l'IVS) Important: Coordonner les pompiers/forces d'intervention et les informer des mesures mobiles!	Autorité octroyant les permis de construire Canton			

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
	Inform le mandant d'une carte des dangers (en général le canton) des conséquences éventuelles des projets de construction pour la planification des futures mesures de protection	Commune Planificateur	Canton		
Mise en œuvre	Si des mesures sont mises en œuvre pour protéger le bâtiment ou l'infrastructure contre les dangers naturels: Inform la commune (service des constructions, pompiers) afin qu'elle puisse les prendre en compte dans le plan d'urgence et prioriser adéquatement les ressources en cas d'événement	Propriétaire foncier Exploitant	Service des constructions > forces d'intervention		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Terrains et infrastructures existants					
Planification	Dans le cas des infrastructures et des bâtiments publics, demander des informations avant les travaux de transformation: Quels bâtiments remplissent actuellement un fonction de protection ou ont une fonction spéciale en cas d'événement?	Propriétaire foncier Exploitant	Parties à la mise en œuvre Commune		
	Rendre l'information de base accessible à la population: Risques dans la commune, mesures de protection du secteur public, mesures de protection possibles des propriétaires fonciers et des locataires (p.ex. sur le site Internet de la commune)	Commune	Population	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation PowerPoint - Aide lecture carte dangers naturels www.planat.ch www.infomaison.ch www.ch.ch www.dangers-naturels.ch	X
	Informers les propriétaires fonciers lors de la planification de transformations ou d'agrandissements: carte des dangers locale, mesures de protection du secteur public, mesures de protection exigées et supplémentaires ou possibilités d'amélioration	Commune Assurance	Population		X
	Informers les locataires: <ul style="list-style-type: none"> - Vous pourrez ainsi réduire la vulnérabilité des personnes habitant la maison - Vous pourrez ainsi éviter les dommages lors d'un événement ou les limiter au maximum 	Propriétaire foncier Gérances Assurance	Locataires		
Mise en œuvre	Si le propriétaire a pris des mesures pour protéger son bâtiment contre les dangers naturels: Informers la commune (service des	Propriétaire foncier	Service des constructions > forces		

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
	constructions, pompiers) afin qu'elle puisse les prendre en compte dans le plan d'urgence et prioriser adéquatement les ressources en cas d'événement		d'intervention		
	Dans le cas des infrastructures et des bâtiments publics, après des travaux de transformation, informer la planification des infrastructures et les autres parties concernées: Quelles infrastructures remplissent (désormais) une fonction de protection ou une fonction spécifique en cas d'événement?	Exploitant, propriétaire	Parties à la mise en oeuvre Commune		
	Assurer la diffusion des informations aux personnes intéressées (p.ex. grâce à un bureau central de renseignement) ou rendre les informations de base accessibles (Web)	Commune Assurance	Propriétaires et locataires intéressés	Information de base: www.planat.ch www.infomaison.ch www.ch.ch www.dangers-naturels.ch h	
	Appel aux riverains des cours d'eau et des ouvrages de protection: – Prière de s'annoncer si du matériel a été charrié par le cours d'eau ou s'il est nécessaire de nettoyer pour une autre raison – Prière de ne rien déposer aux abords des cours d'eau ou des ouvrages de protection	Commune	Riverains Propriétaire foncier		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; X = recommandé XX = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Gestion des événements					
	Après un événement, informer l'organisme qui coordonne et documente les mesures de protection dans la commune (voir Stratégie des risques, Mise en œuvre): enseignements éventuels pour améliorer la protection	Commune (forces d'intervention, en part. pompiers)	Parties à la mise en œuvre		
	Après une intervention: Signaler aux propriétaires les possibles améliorations à apporter à la protection du bâtiment	Forces d'intervention, en part. pompiers Assurance	Propriétaire, commune		
	Utiliser les événements et les dommages pour informer la population des menaces et des possibles mesures permettant d'améliorer la protection lors de futurs événements , p.ex.: – documenter les événements et les dommages: après une inondation, marquer le niveau des eaux à des endroits bien en vue; après un glissement de terrain, marquer et laisser les rochers sur place comme «mémorial», etc. – effectuer ou installer durablement un parcours info sur les dangers naturels – organiser un «rendez-vous local»: invitation à des célébrations	Commune, canton	Population Médias Ecoles	– Conseils conc. le travail d'information – Résumé mesures info. – Présentation PowerPoint	XX
	Utiliser les événements et les dommages pour informer les propriétaires des menaces et des possibles mesures permettant d'améliorer la protection lors de futurs événements ; conseils personnels dans le cadre du déroulement du sinistre	Assurance	Assurés		
	Utiliser les événements et les dommages pour montrer aux responsables politiques quels sont les risques et les besoins de protection et les sensibiliser aux mesures de protection, p.ex. avec des «rendez-vous locaux» (les inviter à une célébration)	Commune, canton	Responsable au niveau politique		

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
	Documenter les dommages et les mesures du secteur public et des particuliers pour la reconstruction et pour planifier des mesures de protection	Commune, canton Assurance	Parties à la mise en œuvre		

Comm = judicieux d'intégrer ici un spécialiste de la communication; **X** = recommandé **XX** = fortement recommandé

Moments de dialogue importants	Rôles du dialogue sur les risques naturels	Responsable	Destinataires	Ressources dialogue sur les risques	Comm
Information à la population					
	Fournir une information de base à la population	Commune, canton, Confédération, assurance	Population	www.planat.ch www.infomaison.ch www.ch.ch www.dangers-naturels.ch	X
	Profiter de l'occasion pour informer la population des dangers naturels et de la responsabilité individuelle de chacun , p.ex. par le biais de brochures commémoratives, d'annales, sur le site Internet, lors de l'inauguration d'ouvrages publics ou d'infrastructure, lors de fêtes communales, le 1er Août, lors des Journées du patrimoine, etc.	Commune, canton	Population		
	Rendre visibles d'anciens événements et dommages	Commune, canton	Population		